



Saint-Georges-de-Clarenceville

AVIS PUBLIC

Un avis vous est donné afin de vous informer que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, le 12 février dernier, le conseil a adopté la résolution 2019-02-033 à l'effet d'adopter le **Règlement 2018-621 concernant les travaux dans les Branches 71B, 75A et 75B de la Rivière du Sud**. Ce règlement établit la taxation des travaux réalisés par la MRC du Haut-Richelieu en 2018.

Les citoyens intéressés par ce règlement peuvent le consulter au bureau de la Municipalité situé au 1350 Chemin Middle sur les heures normales d'ouverture ou sur notre site internet.

Avis donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 21 février 2019

Signé :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mme Brin", is written over a light blue horizontal line.

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et greffière